



Wallonie

Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- ~~modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~certificat d'urbanisme n°2~~

Le demandeur est **Monsieur HAMDANI Ibrahim.**

Le bien concerné est situé à **6200 CHÂTELET, rue Maréchal Foch 54** et cadastré **Châtelineau 2 (3) section B n° 632 K 13**

Le projet consiste en **Transformation d'un bâtiment en 1 commerce et 1 logement** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme, pour le motif suivant :

- Point 6.2.1. "d'une manière générale, l'ensemble des baies est caractérisé par un rythme dominant vertical": **Les baies modifiées ne présenteraient pas toutes un rythme dominant vertical.**

Au Schéma de développement communal, pour le motif suivant :

- Plus d'1/3 des planchers du bâtiment serait destiné à une activité tertiaire.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 06/12/2021 au 20/12/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le

Le Directeur général,

Pour le Bourgmestre,
L'Échevin délégué,
(délégation du 11/12/2018)



Christophe LANNOIS

Marc VANDENBOSCH